

Règlement de la Michel Bazire Tabernacienne 2025

1. DÉFINITION

La Michel Bazire Tabernacienne est une randonnée cycliste sur route au départ de Taverny et Nesles-La-Vallée, ainsi que VTT et Gravel et un parcours Famille, au départ de Taverny. Elle est organisée par l'Union vélocipédique Tabernacienne, club affilié à la FFCT, et aura lieu le dimanche 28 septembre 2025.

La randonnée se déroule sur voies et chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs, sans classement ni mesure de performance.

Il n'y a pas de départ groupé.

2. PARCOURS

VTT en forêt de Montmorency

Parcours libres fléchés : 18, 30, 40 et 50 kms, départs à partir de 8H à Taverny,
2 ravitaillements sur le 40 et 50 km.
1 ravitaillement sur le 30 km

Route direction le Val D'Oise et l'Oise

Parcours libres fléchés : 50, 70, 90 et 105 kms, départ à partir de 7H à Taverny
40, 50, 70 kms, départ à partir de 7H à Nesles-la-Vallée

Poste de ravitaillement à Nesles-la-Vallée et Lormaison

Gravel

Parcours **exclusivement à l'aide d'une trace GPX** : 38, 50, 75, 90 kms au départ de Taverny, à partir de 7H.
2 ravitaillements sur le 75 et 90 km
1 ravitaillement sur le 38 et 50 Kms

Les parcours seront disponibles sur le site internet www.openrunner.com quelques jours avant la randonnée, et seront affichés sur le lieu de départ.

3. CODE DE LA ROUTE

La randonnée cyclotouriste n'est pas prioritaire.
Les participants sont donc tenus de respecter le Code de la route.

4. PROTECTIONS

Le port du casque à coque rigide (normes CE), homologué avec la jugulaire attachée, est vivement recommandé.

Nous rappelons que le casque est OBLIGATOIRE pour les mineurs qui doivent être accompagnés d'un adulte.

5. MATERIEL, VELO

Le participant utilise un vélo en parfait état de circulation.

- Cycles utilisés par les participants, mus exclusivement par la force musculaire, équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.
- Vélos à assistance électrique **homologués** (directive européenne 2002/24/EC) dans le respect de la charte d'utilisation des VAE.

En cas de faible luminosité ou de circulation nocturne :

Les bicyclettes doivent être équipées conformément aux dispositions du Code de la route à savoir : un éclairage non clignotant, blanc à l'avant et rouge à l'arrière.

Pour circuler hors agglomération, les participants doivent porter un gilet de haute visibilité.

6. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En tant que cycliste inscrit vous vous engagez à respecter la nature qui vous entoure et à veiller à ne pas l'endommager. Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritrus sur la voie publique ou dans la nature est interdit, de même pour les déchets biodégradables.

En tant que participant vous vous engagez à ramener tous vos déchets et à les déposer dans les poubelles mises à disposition par les organisateurs.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour s'inscrire à la randonnée le participant atteste sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or mis à sa disposition.
- Avoir pris connaissance des difficultés du parcours, des consignes de sécurité et des recommandations de prudence affichées ou communiquées.
- Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi dans les conditions climatiques du jour.
- Être inscrit sur le site Helloasso.com ou au directement sur place.
- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité.

8. INSCRIPTION DES MINEURS

- Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
Si ce dernier n'a pas l'autorité parentale, il faudra présenter une autorisation parentale, ainsi qu'une copie de la pièce d'identité du parent ou du responsable légal.

9. DROIT A L'IMAGE

En acceptant le présent règlement, le participant quel que soit son âge, autorise l'organisateur et les médias à « utiliser » son image (photos ou vidéos) pour sa communication et celle de ses partenaires.

10. COMPORTEMENT, ET SECURITE

Le participant s'engage à respecter le règlement de la Michel Bazire Tabernacienne, il s'engage à respecter le code de la route et à se soumettre aux injonctions des organisateurs ou des autorités locales. Le participant s'engage aussi à respecter la nature et son environnement et à ne pas jeter de débris sur la voie publique.

11. DROIT D'INSCRIPTION

L'inscription est personnelle, et irrévocable. Elle ne peut être ni échangée ni cédée ni remboursée. Cette inscription donne droit à l'attribution d'une plaque de guidon pour les parcours Gravel et VTT.

Toute personne rétrocédant sa plaque de guidon et son inscription à une tierce personne sera tenue comme responsable en cas d'accident survenu ou provoqué sur la randonnée cycliste. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure le participant à la randonnée.

Tarifs :

- Adulte 9€, 6€ pour les licenciés.
- Gratuit pour les mineurs, obligatoirement accompagnés par un adulte.

12. ASSURANCE Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit à une assurance responsabilité Civile, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits à la randonnée sur les circuits proposées.

Accident corporel :

Il appartient au participant de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les éventuels frais.

Domage et responsabilité du matériel :

Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants en cas de chute ou de vol lors de leur participation à cette randonnée. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non responsabilité des organisateurs pour la surveillance de leurs biens pendant l'épreuve.

13. ANNULATION par l'organisateur

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve.

En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum.
- De modifier les parcours.
- D'écourter ou d'annuler la randonnée.

En cas d'annulation de la randonnée, un remboursement des droits d'inscriptions sera effectué.